

N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VO	TRE	IDEN	TITE
-------	-----	------	------

Nom et Prénom :

Adresse: N°25 bis, rue Paul Bellamy

Commune: Nantes Code postal: 44000

Nature des activités : promoteur immobilier

Qualification : promotion immobilière de logements

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
Effraie des clochers Tyto alba Fauvette à tête noire Sylvia atricapilla Mésange bleue Cyanistes caeruleus Mésange charbonnière Parus major Mésange huppée Lophophanes cristatus Mésange à longue queue Aegithalos caudatus Pic épeiche Dendrocopos major Pic vert Picus viridis Pinson des arbres Fringilla coelebs Pouillot véloce Phylloscopus collybita Roitelet à triple bandeau Regulus ignicapilla Rougegorge familier Erithacus rubecula Sitelle torchepot Sitta europaea Troglodyte mignon Troglodytes troglodytes	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA (chapitre « Impacts résiduels du projet sur les habitats et les espèces »)
B5 Mammifères : 10 espèces Barbastelle d'Europe, Barbastella barbastellus Ecureuil roux, Sciurus vulgaris Hérisson d'Europe, Erinaceus europaeus Murin à moustaches Myotis mystacinus Noctule commune, Nyctalus noctula Pipistrelle de Kuhl, Pipistrellus kuhlii Pipistrelle commune, Pipistrellus pipistrellus Pipistrelle pygmée Pipistrellus pygmaeus Oreillard gris, Plecotus austriacus Sérotine commune, Eptesicus serotinus	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA (chapitre « Impacts résiduels du projet sur les habitats et les espèces »)

⁽¹⁾ préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

Prévention de dommages à la propriété Etude écologique Protection de la santé publique Etude scientifique autre Protection de la sécurité publique Prévention de dommages à l'élevage Motif d'intérêt public majeur X Prévention de dommages aux pêcheries Détention en petites quantités Prévention de dommages aux cultures Autres Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : le projet immobilier du domaine Sainte-Anne localisé sur la commune des Ponts-de-Cé répond à des raisons impératives d'intérêt public majeur de nature sociale et économique : - En maintenant l'attractivité du territoire, par une offre de logement répondant aux besoins de la population (besoins évalués entre 2 300 et 2600 logements par an dans le SCoT Loire-Angers, objectif de production de 2 100 logements par an jusqu'en 2027 dans le PLUi Angers-Loire-Métropole) - En luttant contre le phénomène d'étalement urbain : 50% minimum de l'offre nouvelle doit être réalisée au sein de l'enveloppe urbaine pour le Pôle Centre (volet habitat du programme d'orientations et d'actions du PLUi Angers-Loire-Suite sur papier libre D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE **DÉGRADATION *** Destruction Préciser : destruction pérenne d'habitat de reproduction (abattage d'arbres) et dégradation des fonctionnalités des sites de repos et de reproduction (constructions de maisons) Préciser : dégradation possible des habitats d'alimentation et/ou de reproduction d'espèces Altération X protégés par les travaux de construction du lotissement (bruit généré par le chantier, Dégradation X Préciser : altération ou dégradation possible des habitats d'alimentation et/ou de reproduction d'espèces protégés par les travaux de construction du lotissement (bruit généré par le chantier, etc.) Voir l'ensemble des explications dans dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA..... Suite sur papier libre E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS * Formation initiale en biologie animale \mathbf{X} Préciser.....Ingénieurs écologues spécialisés sur la faune et la flore. (Bureau d'études ou associations agréés au titre de l'article L.141-1 du Code de l'environnement) Formation continue en biologie animale X Préciser : Ingénieur écologues spécialisés sur la faune et la flore. (Bureau d'études ou associations agréés au titre de l'article L.141-1 du Code de l'environnement) Autre formation Préciser: F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION Préciser la période : durée 4 à 5 mois pour les travaux de voirie et réseaux divers (entre décembre et mars) et 14 mois pour la construction des maisons (période continue sur une année complète) ou la date:..... G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION Régions administratives : Pays-de-la-Loire

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Prévention de dommages aux forêts

Prévention de dommages aux eaux

Protection de la faune ou de la flore

Sauvetage de spécimens

Conservation des habitats

Départements : Maine-et-Loire Cantons : Canton des Ponts-de-Cé

Communes: Ponts-de-Cé

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace X Renforcement des populations de l'espèce \mathbf{X}

Autres mesures

X Préciser : mesures préventives en phase chantier pour réduire les impacts sur les habitats d'espèces (adaptation de planning, assistance environnementale en phase travaux par un écologue, vérification des arbres avant abattage, etc.), choix des espèces végétales pour les plantations, mise en place de clôtures perméables pour la petite faune, éradication des espèces exotiques envahissantes, aménagement écologique du bassin de décantation, etc.

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Voir l'ensemble des mesures dans dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : absence de bilan (faune)

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : compte-rendu de l'écologue lors du suivi de chantier, rapport présentant le bilan des suivis (faunistiques) réalisés sur le site après la réalisation des travaux sur une durée de 5 ans et des opérations engagées sur la mesure de compensation (ex situ) sur 15 ans

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Nantes Le 30/07/2020 Votre signature

KAUFMAN & BROAD NANTES

25 bis rue Paul Bellamy BP 16 - 44002 VANTES CEDEX 1°
Tél. 02 40 74 44
SIRET 733 37 4000074
TVA intracompania raire FR 70 785 137 290

Sébashen PERQUIN, Directeur d'agonce

^{*} cocher les cases correspondantes



DEMANDE DE DÉROGATION LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT* **POUR** X LA DESTRUCTION* LA PERTURBATION INTENTIONNELLE* DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) :... Kaufman & Broad Nantes Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant)

N°25 bis, rue Paul Bellamy

Commune: Nantes Code postal: 44000

Nature des activités : promoteur immobilier

Qualification : promotion immobilière de logements

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCI	ERNES PAR L'OPÉI	RATION
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Reptiles : 1 espèce		La restauration d'un mur de pierres sèches dans le
Lézard des murailles, Podarcis muralis	Quelques individus	cadre d'une mise en sécurité des riverains et usagers du chemin pourrait générer la destruction accidentelle et non intentionnelle de quelques individus de Lézard des murailles. Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA (chapitre « Impacts résiduels du projet sur les habitats et les espèces »)

QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION

Protection de la faune ou de la flore Prévention de dommages aux cultures Sauvetage de spécimens Prévention de dommages aux forêts Conservation des habitats Prévention de dommages aux eaux Inventaire de population Prévention de dommages à la propriété Etude écoéthologique Protection de la santé publique Etude génétique ou biométrique Protection de la sécurité publique Etude scientifique autre Motif d'intérêt public majeur Prévention de dommages à l'élevage

Détention en petites quantités Prévention de dommages aux pêcheries Autres

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : : le projet immobilier du domaine Sainte-Anne localisé sur la commune des Ponts-de-Cé répond à des raisons impératives d'intérêt public majeur de nature sociale et économique :

X

- En maintenant l'attractivité du territoire, par une offre de logement répondant aux besoins de la population (besoins évalués entre 2 300 et 2600 logements par an dans le SCoT Loire-Angers, objectif de production de 2 100 logements par an jusqu'en 2027 dans le PLUi Angers-Loire-Métropole)

- En luttant contre le phénomène d'étalement urbain : 50% minimum de l'offre nouvelle doit être réalisée au sein de l'enveloppe urbaine pour le Pôle Centre (volet habitat du programme d'orientations et d'actions du PLUi Angers-Loire-Métropole)

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

...... Capture temporaire

avec relâcher sur place avec relâcher différé S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :... heures.....

S'il y a lieu, préciser la da	ate, le lieu et les con	ditions de relâche	r		
Capture manuelle		Capture au filet	*		
Capture avec épuisette	P	'ièges	Préciser :		
Autres moyens de capture	Préciser :	***************************************			••••
Utilisation de sources lum	nineuses	Préciser:	******************************	*******	
Utilisation d'émissions son		Préciser :			
Modalités de marquage de	es animaux (descrip	tion et justification	n) :	**********	
		******	************		
Suite sur papier libre					• • •
D2. DESTRUCT				Beller T	
Destruction des nids	Préciser				
Destruction des oeufs	Préciser		**************************		1
Destruction des animaux	Par animaux préd	lateurs Précises	· ·		
	Par pièges létau	x Préciser	•		
	Par capture et e	uthanasie	Préciser :		
	Par armes de ch	asse Préciser			
Autres moyens de destruct	tion X Préciser	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
Par travaux de restaurat	tion d'un mur de p	ierre suscentible	d'être fréquenté pa	ar le Lézard des n	nurailles. La restauration
est localisee sur certains i	tronçons du mur e	t non sa totalité.			
Suite sur papier libre	Trans the property				
Tailings at a single	ATION INTENTIO				
Utilisation d'animaux sauv	vages predateurs	Préciser :			
Utilisation d'animaux dom	_	Préciser :			
Utilisation de sources lumi		Préciser :			***************************************
Utilisation d'émissions son		Préciser :			******
Utilisation de moyens pyro		Préciser :			*************
Utilisation d'armes de tir		Préciser :			
Utilisation d'autres moyens	is de perturbation mi	tentionnelle	Preciser:		
Suite sur papier libre					
State sur papier noie					
Suite sui papier nore					
E. QUELLE EST LA QU	ALIFICATION D	ES PERSONNE	S CHARGÉES DE	L'OPÉRATION *	h-
E. QUELLE EST LA QU Formation initiale en biologi	gie animale X	Préciser : Ingén	ieurs écoloques sna	écialisés sur la fa	tune et la flore. (Bureau
E. QUELLE EST LA QUE Formation initiale en biological d'études ou associations a	gie animale X agréés au titre de l'	Préciser : Ingén article L.141-1 d	ieurs écologues spe u Code de l'environ	écialisés sur la fa Inement	une et la flore. (Bureau
E. QUELLE EST LA QU Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biol	gue animale X agréés au titre de l' logie animale	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén	ieurs écologues spe u Code de l'environ ieurs écologues spé	écialisés sur la fa inement écialisés sur la fo	une et la flore. (Bureau une et la flore. (Bureau
E. QUELLE EST LA QUE Formation initiale en biological d'études ou associations a Formation continue en biological d'études ou associations a	gue animale X agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l'	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d	icurs écologues spo u Code de l'environ ieurs écologues spo u Code de l'environ	écialisés sur la fa inement écialisés sur la fa inement	une et la flore. (Bureau une et la flore. (Bureau
E. QUELLE EST LA QU Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biol	gue animale X agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l'	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d	icurs écologues spo u Code de l'environ ieurs écologues spo u Code de l'environ	écialisés sur la fa inement écialisés sur la fa inement	une et la flore. (Bureau une et la flore. (Bureau
E. QUELLE EST LA QU Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biol d'études ou associations a Autre formation	gie animale X agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l'	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser :	ieurs écologues spo u Code de l'environ ieurs écologues spo u Code de l'environ	écialisés sur la fa inement écialisés sur la fa inement	une et la flore. (Bureau une et la flore. (Bureau
E. QUELLE EST LA QUE Formation initiale en biological d'études ou associations a Formation continue en biological d'études ou associations a	gie animale X agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l'	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser :	ieurs écologues spo u Code de l'environ ieurs écologues spo u Code de l'environ	écialisés sur la fa inement écialisés sur la fa inement	une et la flore. (Bureau une et la flore. (Bureau
E. QUELLE EST LA QUE Formation initiale en biological d'études ou associations a Formation continue en biological d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR	gie animale X agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l'	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser :	ieurs écologues spo u Code de l'environ ieurs écologues spo u Code de l'environ	écialisés sur la fa inement écialisés sur la fa inement	nune et la flore. (Bureau nune et la flore. (Bureau
Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biol d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR Préciser la période	gie animale X agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OU LA DA	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : TE DE L'OPER s pour les travau	ieurs écologues spo u Code de l'environ ieurs écologues spo u Code de l'environ 	écialisés sur la fa inement écialisés sur la fa inement	nune et la flore. (Bureau nune et la flore. (Bureau
Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biol d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR Préciser la période	gie animale X agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l'	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : TE DE L'OPER s pour les travau	ieurs écologues spo u Code de l'environ ieurs écologues spo u Code de l'environ 	écialisés sur la fa inement écialisés sur la fa inement	nune et la flore. (Bureau nune et la flore. (Bureau
E. QUELLE EST LA QU Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biol d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR Préciser la période ou la date	gie animale X agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OU LA DA e :. durée 4 à 5 mois	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser :	ieurs écologues spo u Code de l'environ ieurs écologues spo u Code de l'environ 	écialisés sur la fa inement écialisés sur la fa inement	nune et la flore. (Bureau nune et la flore. (Bureau
E. QUELLE EST LA QUE Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biolog d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR Préciser la période ou la date G. QUELS SONT LES LI	gie animale X agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OU LA DA a : . durée 4 à 5 mois	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : TE DE L'OPER s pour les travau	ieurs écologues spo u Code de l'environ ieurs écologues spo u Code de l'environ 	écialisés sur la fa inement écialisés sur la fa inement	nune et la flore. (Bureau nune et la flore. (Bureau
Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biolog d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR Préciser la période ou la date G. QUELS SONT LES LI Régions administra	gie animale X agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OU LA DA e :. durée 4 à 5 mois e :	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : TE DE L'OPER s pour les travau	ieurs écologues spo u Code de l'environ ieurs écologues spo u Code de l'environ 	écialisés sur la fa inement écialisés sur la fa inement	nune et la flore. (Bureau nune et la flore. (Bureau
Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biolog d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR Préciser la période ou la date G. QUELS SONT LES LI Régions administra Départements : Ma	agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OU LA DA e :. durée 4 à 5 mois e :	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : TE DE L'OPER s pour les travau	ieurs écologues spo u Code de l'environ ieurs écologues spo u Code de l'environ 	écialisés sur la fa inement écialisés sur la fa inement	nune et la flore. (Bureau nune et la flore. (Bureau
F. QUELLE EST LA QUE Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biolog d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR Préciser la période ou la date G. QUELS SONT LES LI Régions administra Départements : Ma Cantons : Canton	agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OU LA DA e :. durée 4 à 5 mois e :	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : TE DE L'OPER s pour les travau	ieurs écologues spo u Code de l'environ ieurs écologues spo u Code de l'environ 	écialisés sur la fa inement écialisés sur la fa inement	nune et la flore. (Bureau nune et la flore. (Bureau
Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biol d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR Préciser la période ou la date G. QUELS SONT LES LI Régions administra Départements : Ma	agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OU LA DA e :. durée 4 à 5 mois e :	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : TE DE L'OPER s pour les travau	ieurs écologues spo u Code de l'environ ieurs écologues spo u Code de l'environ 	écialisés sur la fa inement écialisés sur la fa inement	nune et la flore. (Bureau nune et la flore. (Bureau
F. QUELLE EST LA QUE Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biolog d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR Préciser la période ou la date G. QUELS SONT LES LI Régions administra Départements : Ma Cantons : Canton	agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OU LA DA e :. durée 4 à 5 mois e :	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : TE DE L'OPER s pour les travau	ieurs écologues spo u Code de l'environ ieurs écologues spo u Code de l'environ 	écialisés sur la fa inement écialisés sur la fa inement	nune et la flore. (Bureau nune et la flore. (Bureau
Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biolog d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR Préciser la période ou la date G. QUELS SONT LES LI Régions administra Départements : Ma Cantons : Canton Communes : Ponts	gie animale X agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OUTA DA e: durée 4 à 5 mois e:	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser :	ieurs écologues spo u Code de l'environ ieurs écologues spo u Code de l'environ ATION x de voirie et réseau	écialisés sur la fa inement écialisés sur la fa inement 	eune et la flore. (Bureau une et la flore. (Bureau écembre et mars)
Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biolog d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR Préciser la période ou la date G. QUELS SONT LES LI Régions administra Départements : Ma Cantons : Canton Communes : Ponts	agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OU LA DA e :. durée 4 à 5 mois e :	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : TE DE L'OPÉR s pour les travau ATION Loire	ieurs écologues spo u Code de l'environ ieurs écologues spo u Code de l'environ ATION x de voirie et réseau	écialisés sur la fa inement écialisés sur la fa inement 	eune et la flore. (Bureau une et la flore. (Bureau de la flore.)
F. QUELLE EST LA QUE Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biolog d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR Préciser la période ou la date G. QUELS SONT LES LI Régions administra Départements : Ma Cantons : Canton Communes : Ponts	agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OU LA DA e :. durée 4 à 5 mois e :	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser :	ieurs écologues spo u Code de l'environ ieurs écologues spo u Code de l'environ ATION x de voirie et réseau UELLES SONT I	écialisés sur la fa inement écialisés sur la fa inement ix divers (entre dé	eune et la flore. (Bureau une et la flore. (Bureau de la flore.)
F. QUELLE EST LA QUE Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biolog d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR Préciser la période ou la date G. QUELS SONT LES LI Régions administra Départements : Ma Cantons : Canton Communes : Ponts H. EN ACCOMPAGNE MAINTIEN DE L'ESPÉC Relâcher des animaux captures de la commune de	agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OU LA DA e :. durée 4 à 5 mois e :	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser :	ieurs écologues spo u Code de l'environ ieurs écologues spo u Code de l'environ ATION x de voirie et réseau UELLES SONT I DE CONSERVAT esures de protection 1	écialisés sur la fanement écialisés sur la fanement ix divers (entre dé	eune et la flore. (Bureau une et la flore. (Bureau écembre et mars) PRÉVUES POUR LE
F. QUELLE EST LA QUE Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biolog d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR Préciser la période ou la date G. QUELS SONT LES LI Régions administra Départements : Ma Cantons : Canton Communes : Ponts H. EN ACCOMPAGNE MAINTIEN DE L'ESPÉC Relâcher des animaux captures Renforcement des populations de la commune de la co	agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OU LA DA e :. durée 4 à 5 mois e :	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser :	ieurs écologues spou Code de l'environ ieurs écologues spou Code de l'environ u Code de l'environ atton x de voirie et réseau de voirie et réseau est	écialisés sur la fanement écialisés sur la fanement ix divers (entre dé ix divers (entre dé	eune et la flore. (Bureau une et la flore. (Bureau écembre et mars) PRÉVUES POUR LE
F. QUELLE EST LA QUE Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biolog d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR Préciser la période ou la date G. QUELS SONT LES LI Régions administra Départements : Ma Cantons : Canton Communes : Ponts H. EN ACCOMPAGNE MAINTIEN DE L'ESPEC Relâcher des animaux captus Renforcement des population Préciser éventuellement à 1°	agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OU LA DA e :. durée 4 à 5 mois e :	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser :	ieurs écologues spou Code de l'environ ieurs écologues spou Code de l'environ u Code de l'environ attion x de voirie et réseau de voirie et réseau esures de protection resures contractuelles es prises pour éviter	ES MESURES HON FAVORAB réglementaires de gestion de l'esp	ecembre et mars) PRÉVUES POUR LE
Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biolog d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉF Préciser la période ou la date G. QUELS SONT LES LI Régions administra Départements : Ma Cantons : Canton Communes : Ponts H. EN ACCOMPAGNE MAINTIEN DE L'ESPÉC Relâcher des animaux captus Renforcement des population Préciser éventuellement à l'espèce concernée : mesur	gie animale X agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OU LA DA e:. durée 4 à 5 mois e:	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser :	ieurs écologues spou Code de l'environ ieurs écologues spou Code de l'environ u Code de l'environ attion attinues attion attinues attion attinues attin	ES MESURES HON FAVORAB réglementaires de gestion de l'esp tout impact défavo	ecembre et mars) PRÉVUES POUR LE
Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biolog d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR Préciser la période ou la date G. QUELS SONT LES LI Régions administra Départements : Ma Cantons : Canton Communes : Ponts H. EN ACCOMPAGNE MAINTIEN DE L'ESPÉC Relâcher des animaux captures réventuellement à l'l'espèce concernée : mesurenvironnementale en phas	agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OU LA DA e :. durée 4 à 5 mois e :	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser :	ieurs écologues spou Code de l'environ ieurs écologues spou Code de l'environ u Code de l'environ attion attendant de voirie et réseau de voirie et réseau esures de protection resures contractuelles es prises pour éviter pour réduire les impendes au consible et des zones sonsible et de	ES MESURES HON FAVORAB réglementaires de gestion de l'esp tout impact défavo pacts (adaptation	ecembre et mars) PRÉVUES POUR LE LE *
Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biolog d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR Préciser la période ou la date G. QUELS SONT LES LI Régions administra Départements : Ma Cantons : Canton Communes : Ponts H. EN ACCOMPAGNE MAINTIEN DE L'ESPEC Relâcher des animaux captur Renforcement des population Préciser éventuellement à l'l'espèce concernée : mesurenvironnementale en phasile milieu défavorable au L	agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OUTA DA e: durée 4 à 5 mois e:	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser :	ieurs écologues spou Code de l'environ ieurs écologues spou Code de l'environ u Code de l'environ attion at	ES MESURES HON FAVORAB réglementaires de gestion de l'esp tout impact défavo pacts (adaptation es, mise en place de	ecembre et mars) PRÉVUES POUR LE LE *
F. QUELLE EST LA QUE Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biolog d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR Préciser la période ou la date C. QUELS SONT LES LI Régions administra Départements : Ma Cantons : Canton Communes : Ponts H. EN ACCOMPAGNE MAINTIEN DEL ESPÉC Relâcher des animaux captur Renforcement des population Préciser éventuellement à l'al'espèce concernée : mesurenvironnementale en phasile milieu défavorable au L. Voir l'ensemble des mesur	agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OUTA DA e: durée 4 à 5 mois e:	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser :	ieurs écologues spou Code de l'environ ieurs écologues spou Code de l'environ u Code de l'environ attion at	ES MESURES HON FAVORAB réglementaires de gestion de l'esp tout impact défavo pacts (adaptation es, mise en place de	ecembre et mars) PRÉVUES POUR LE LE *
Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biolog d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉF Préciser la période ou la date G. QUELS SONT LES LI Régions administra Départements : Ma Cantons : Canton Communes : Ponts H. EN ACCOMPAGNE MAINTIEN DE L'ESPÉC Relâcher des animaux captus Renforcement des population Préciser éventuellement à l'espèce concernée : mesur	agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OUTA DA e: durée 4 à 5 mois e:	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser :	ieurs écologues spou Code de l'environ ieurs écologues spou Code de l'environ u Code de l'environ attion at	ES MESURES HON FAVORAB réglementaires de gestion de l'esp tout impact défavo pacts (adaptation es, mise en place de	ecembre et mars) PRÉVUES POUR LE LE *
Formation initiale en biolog d'études ou associations a Formation continue en biolog d'études ou associations a Formation continue en biolog d'études ou associations a Autre formation F. QUELLE EST LA PÉR Préciser la période ou la date C. QUELS SONT LES LI Régions administra Départements : Ma Cantons : Canton Communes : Ponts H. EN ACCOMPAGNE MAINTIEN DEL ESPÉC Relâcher des animaux captures des populations en control de populations en control des populations en control de populations en c	agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' logie animale agréés au titre de l' RIODE OUTA DA e: durée 4 à 5 mois e:	Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser : Ingén article L.141-1 d Préciser :	ieurs écologues spou Code de l'environ ieurs écologues spou Code de l'environ u Code de l'environ attion at	ES MESURES HON FAVORAB réglementaires de gestion de l'esp tout impact défavo pacts (adaptation es, mise en place de	ecembre et mars) PRÉVUES POUR LE LE *

L COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : se référer au dossier de dérogation joint à ce CERFA Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : compte-rendu de l'écologue lors du suivi de chantier, rapport présentant le bilan des suivis (faunistiques) réalisés sur le site après la réalisation des travaux sur une durée de 5 ans

^{*} cocher les cases correspondantes

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Nantes Le 30/07/2020 Votre signature

PERQUIN, Direteur d'apprice

KAUFMAN & BROAD NANTES

25 bis rue Paul Bellamy
BP 10216 - 44002 MANTES EDEX 1
Tél. 02 40 44 44
SIRET 785 137 290 00074
TVA intracompuna taire FR 70 785 137 290